



Réseau UNESCO pour la Terre

Appel à candidatures pour une liste d'experts volontaires

Le Réseau UNESCO pour la Terre

Le « Réseau UNESCO pour la Terre » a été lancé en 2021 afin de créer un réseau unique d'experts volontaires et de détenteurs de connaissances, y compris des jeunes et des peuples autochtones et communautés locales, pour soutenir la contribution des sites désignés par l'UNESCO et des Conventions aux défis interdépendants de la perte de biodiversité et du changement climatique, et démontrer qu'il est possible de vivre en harmonie avec la nature.

Grâce aux actions d'experts volontaires, le Réseau fournira une formation à la restauration et à la conservation des écosystèmes clés dans les sites désignés par l'UNESCO : réserves de biosphère, géoparcs mondiaux UNESCO, sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et paysages culturels. Il vise à rétablir la relation entre l'humain et la nature par la promotion de bonnes pratiques, de connaissances et de savoir-faire respectueux de la biodiversité. Il soutiendra également la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, comme les connaissances et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, en rapport avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Mandat

Les experts volontaires fourniront des conseils techniques, produiront des données, établiront des partenariats et dispenseront des formations, en répondant aux besoins et priorités spécifiques des réserves de biosphère désignées par l'UNESCO, des sites du patrimoine mondial, des géoparcs mondiaux de l'UNESCO et des éléments du patrimoine culturel immatériel (PCI) qui en font la demande.

Les experts volontaires auront pour interlocuteurs directs les membres du personnel des organismes compétents chargés de l'entretien et de la gestion des sites désignés par l'UNESCO ou des parties prenantes du PCI. Le Réseau contribuera ainsi à la protection, à la gestion, à la sauvegarde et à la restauration des sites désignés par l'UNESCO et des éléments du PCI.

Composition et fonctionnement du Réseau

La liste d'experts volontaires comprendra des scientifiques, des professionnels et des détenteurs de connaissances autochtones et locales ayant une expertise reconnue dans les questions liées à la protection, à la gestion et à la restauration de la biodiversité. Les experts volontaires appuieront des activités ciblées, identifiées par les autorités des sites désignés par l'UNESCO et des éléments du patrimoine culturel immatériel, sous forme de missions ou à distance¹ (y compris le renforcement des capacités et la formation en ligne), sur les sites bénéficiaires et les lieux concernés.

Le Comité directeur du Réseau veillera à faire correspondre les besoins et les priorités des sites et éléments désignés par l'UNESCO avec l'expertise fournie par les experts volontaires, sur la base des recommandations du Comité scientifique.

Les experts travailleront sur une base volontaire et seuls les coûts liés aux missions sur le terrain et les coûts directement associés à l'organisation de sessions virtuelles seront couverts par le fonds

¹ Prenant en considération la pandémie de Covid-19

du programme « Réseau UNESCO pour la Terre ». Tous les détails administratifs et logistiques seront communiqués une fois les experts volontaires sélectionnés.

Les activités soutenues par le Réseau UNESCO pour la Terre visent à garantir que les acteurs locaux, en particulier les peuples autochtones, les jeunes et les femmes, puissent partager leur apprentissage et leurs connaissances, conformément aux activités des Décennies 2021-2030 des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et pour les sciences océaniques au service du développement durable.

Programme de mentorat intergénérationnel

Les jeunes experts volontaires, en particulier ceux des sites et éléments désignés par l'UNESCO y compris ceux issus des peuples autochtones et des communautés locales, sont encouragés à poser leur candidature à la liste du Réseau UNESCO pour la Terre par le biais du présent appel. Pour chaque site ou élément demandeur, le Réseau pour la Terre se concentrera sur un jumelage systématique entre un expert et un jeune expert.

Dans un premier temps, les jeunes experts volontaires pourront être :

- Des étudiants en doctorat ou en master déjà associés aux Chaires UNESCO et à d'autres réseaux scientifiques pertinents de l'UNESCO ;
- Des stagiaires engagés dans les réseaux de l'UNESCO pour soutenir le développement d'activités spécifiques au sein des sites de l'UNESCO ou en relation avec des éléments, en profitant d'initiatives telles que celle du volontariat pour le patrimoine mondial.

Comme pour tous les experts, les jeunes experts travailleront sur une base volontaire et aucune rémunération ne pourra être offerte ; seuls les coûts liés aux missions sur le terrain et les coûts directement associés à l'organisation de sessions virtuelles seront couverts par le fonds du programme « Réseau UNESCO pour la Terre ».

Critères de participation au fichier

- Les experts volontaires doivent être soit :
 - des experts internationaux dans les domaines concernés, tels que la biologie, la géologie, la géographie, la restauration des terres, la gestion de l'environnement, la politique et le droit de l'environnement, la conservation de la nature, la gestion du patrimoine, la culture, les sciences sociales, l'anthropologie, l'architecture du paysage, le tourisme durable
 - des professionnels dans le domaine de la restauration des terres
 - des détenteurs de connaissances, y compris des peuples autochtones et les communautés locales, des jeunes, et des chercheurs des Conventions et des programmes intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO, leurs organes consultatifs et les réseaux pertinents
- Les experts volontaires doivent confirmer leur disponibilité pour les activités soutenues par le Réseau UNESCO pour la Terre à partir d'octobre 2021 (durée préférée des missions, périodes où l'expert volontaire serait disponible/indisponible si elles sont connues) et indiquer la durée pour laquelle ils souhaitent être inclus dans la liste.

L'UNESCO établit la liste d'experts volontaires en tenant compte de la diversité géographique et de la diversité des genres. Les candidats sélectionnés seront informés de la décision.

Les candidats intéressés sont invités à remplir le formulaire ci-joint et à le soumettre à l'UNESCO pour examen par le Secrétariat.

Procédure de candidature :

Remplir le formulaire de candidature et l'envoyer à m.gueze@unesco.org, avant le 29 octobre 2021, accompagné d'un CV, d'une lettre de motivation et de deux lettres de référence.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Titre	
Prénom	
Nom	
Genre	
Date de naissance	
Type d'expertise	(scientifique, professionnel/professionnel, détenteur de connaissances autochtones et locales)
Poste	
Affiliation	
Diplôme(s) universitaire(s)	
Email	
Téléphone fixe (veuillez inclure le code du pays)	
Téléphone portable	
Adresse Code postal Pays	
Affiliation actuelle à un site ou à un élément de l'UNESCO (le cas échéant)	
Rôle/poste au sein du site ou en lien avec l'élément de l'UNESCO (le cas échéant)	
Expérience en lien avec les sites et éléments de l'UNESCO (à quel titre, temps passé) (max. 200 mots)	
Domaine d'expertise	
Expertise géographique	
Disponibilité	
Principaux intérêts pour rejoindre la liste d'experts volontaires (200 mots max.)	